

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2017

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Gérard GILARDI et Frédérique ROUANET

Absent excusé : François GONZALEZ (procuration Jacques FABRE)

Absents : Alain TAQUI, Jean-Sébastien SANDOVAL, Jean-Paul MENU, Marion FORATO.

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Demande de subvention travaux amélioration énergétique salle Polyvalente André Laborie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique de la salle polyvalente André Laborie un devis a été établi par l'entreprise RenovArt d'un montant HT de 14.318,79 € soit 17.182,55 € TTC. Des subventions au titre de l'exercice 2018 peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces travaux et de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès des Institutionnels cités ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Dissolution budget M49 :**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la responsable des comptes des Finances Publiques de Capendu : délibération de dissolution du budget M49 au 31/12/2016. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de compétences Eau et Assainissement à Carcassonne Agglo au 01/01/2017 a donné lieu à un transfert de l'actif-passif (délibération n°2017-27) et qu'il a été mis à disposition de Carcassonne Agglo les biens meubles et immeubles, équipements et réseaux utilisés.

Afin de régulariser ce transfert, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dissoudre le Budget M49 au 31/12/2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Conventions utilisation par le Hand Ball Club Barbaira Alaric du gymnase du collège de Capendu :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux conventions nécessaires pour formaliser l'utilisation du gymnase de collège de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric.

- une convention entre le Département / la Commune / le Collège de Capendu
- Une convention entre la Commune / le Hand Ball Club Barbaira Alaric

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude (CAUE) 2017 :**

L'adhésion au CAUE c'est de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale, c'est pouvoir bénéficier d'une réponse prioritaire dans le cadre d'une consultation architecturale ponctuelle, c'est solliciter l'accompagnement du CAUE hors champ de maîtrise d'œuvre et pouvoir accéder au fonds documentaires.

Cette adhésion est proportionnelle au nombre d'habitants soit 0,20€ / habitants ce qui fait un total de 150,80€ d'adhésion pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subvention exceptionnelle Aude Solidarité 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le passage de l'ouragan Irma qui a ravagé les îles de Saint Barthélémy et de Saint Martin entre le 29 août et le 12 septembre 2017. Le Conseil Départemental a réactivé à cette occasion l'opération Aude Solidarité.

Il propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association afin d'aider les sinistrés dans l'épreuve qu'ils traversent.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Subvention exceptionnelle FACS 2017 :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention supplémentaire au Foyer d'Animations Culturelles et Sportives d'un montant de 946,00 € représentant les frais des jeux du 14 juillet et de la soirée de solidarité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

A Barbaira, le 29 septembre 2017

Le Maire, Jacques FABRE

